



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.11 et 3.12**

**N° de demande :** 2006-4555  
**Catégorie :** B.3.11 (Nouveaux organismes nuisibles) et B.3.12 (Nouveau site/nouvel hôte)  
**Produit :** Fongicide Headline en concentré émulsifiable  
**N° d'homologation :** 27322  
**Matière active (m.a.) :** Pyraclostrobine (PYA)  
**N° de document de l'ARLA :** 1455354

### **Contexte**

Le fongicide Headline en concentré émulsifiable (Headline EC Fungicide) est homologué depuis le 3 mars 2003. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

### **But de la demande**

Cette demande vise à homologuer le fongicide Headline en concentré émulsifiable pour lutter contre la rouille couronnée dans les cultures d'avoine.

### **Évaluation des propriétés chimiques**

Une telle évaluation n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit.

### **Évaluation sanitaire**

Une évaluation toxicologique n'est pas requise en l'absence de modification à la chimie du produit. L'utilisation du fongicide Headline en concentré émulsifiable sur les cultures d'avoine est compatible avec le profil d'emploi actuel de la pyraclostrobine. L'exposition des préposés au mélange ou au chargement du produit et à son application sur les cultures d'avoine ainsi que des travailleurs qui entrent dans les champs traités ne devrait pas augmenter par comparaison au profil d'emploi actuellement homologué.

Le titulaire a soumis des données sur les résidus de pyraclostrobine dans les cultures d'avoine à l'appui de l'extension du profil d'emploi du fongicide Headline en concentré émulsifiable par

rapport au profil qui figure sur l'étiquette. L'étude sur la transformation du blé (culture représentative des céréales) qui a été précédemment examinée a été réévaluée dans le cadre de la présente demande afin de déterminer le potentiel de concentration de résidus de pyraclostrobine dans des denrées transformées tirées de l'avoine.

### Limite maximale de résidus

Après examen de la quantité maximale de résidus mesurée dans les grains d'avoine traités conformément au mode d'emploi sur l'étiquette, une limite maximale de résidus (LMR) suffisante pour assurer une protection contre les résidus de pyraclostrobine dans ou sur les cultures d'avoine sera établie tel qu'il est indiqué au tableau 1. Les résidus de pyraclostrobine dans les denrées transformées qui ne figurent pas au tableau 1 sont visés par les LMR établies pour les produits alimentaires bruts (PAB).

<b>Tableau 1. Résumé des données d'essais sur le terrain et des données sur la transformation utilisées pour établir la limite maximale de résidus (LMR)</b>						
Denrée	Méthode d'application/ dose d'application totale	DAAR (jours)	Résidus (ppm)		LMR établie	LMR recommandée
			Min	Max		
Avoine	Pulvérisation foliaire généralisée 200 g m.a./ha par saison	7	< 0,10	0,75	Aucune	1,2 ppm

### Évaluation environnementale

Une évaluation environnementale n'est pas requise puisque la dose, le nombre d'applications, la fréquence d'application et les méthodes d'application concordent avec ceux prévus pour l'utilisation homologuée dans le cas du blé, de l'orge et du seigle. L'utilisation du produit ne soulève aucune préoccupation d'ordre environnemental qui ne soit pas atténuée par des mises en garde figurant sur l'étiquette du produit.

### Évaluation de la valeur

L'ARLA a examiné trois essais d'efficacité réalisés au Manitoba (2 essais) et au Brésil (1 essai). Les résultats montrent que, quand la pression exercée par la maladie est moyenne et que le produit est appliqué aux doses proposées de 0,3 à 0,4 L/ha, le fongicide Headline a assuré une protection élevée contre la rouille couronnée. Il n'y a eu aucun essai dans des conditions de pression de maladie élevée, de sorte que l'efficacité des doses n'a pas été confirmée pour les cultures gravement atteintes. Aucune phytotoxicité n'a été signalée dans l'un ou l'autre des essais. Les allégations proposées pour l'étiquette sont justifiées.

## Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour autoriser l'utilisation du produit sur les cultures d'avoine afin de lutter contre la rouille couronnée. À la suite de l'examen de l'ensemble des données disponibles, une LMR de 1,2 ppm est recommandée pour les résidus de pyraclostrobine dans l'avoine. L'ensemble des résidus de pyraclostrobine provenant de l'utilisation sur l'avoine et de toutes les autres utilisations homologuées, aux LMR établies, ne poseront de risque inacceptable pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

## Références

PMRA #	Reference
1279940	2006. Headline EF Fungicide (pyraclostrobin): petition for application in oats ( <i>Avena sativa</i> ) for the control of crown rust ( <i>Puccinia coronata</i> f.sp. <i>avenae</i> ). BASF Canada. Data requirement - Part 10: value, 2006, pp. 41.
1279941	Summary Tables Headline EC Fungicide on Oats for Crown Rust ( <i>Puccinia coronata</i> ) control.
1279934	2006, PMRA FORM- PROPOSED NEW USES, N.A, MRID: N.A, DACO: 0.1.6023
1279935	2006, COVER LETTER, N.A, MRID: N.A, DACO: 0.8
1279937	2006, DACO 1.1, N.A, MRID: N.A, DACO: 1.1
1279939	2006, RESIDUE, 137717, DACO: 7.4.1

### B. Autres documents pris en considération

#### I) Documents publiés

Pest Management Regulatory Agency. 2003. Regulatory Note REG2003-06, Pyraclostrobin, Headline EC, Cabrio EG. Ottawa. pp. 106.

#### II) Documents inédits

Études présentées dans le cadre de la demande d'homologation 2005-3432 :

PMRA #	Reference
1087933	Effects of BAS 500 00 F on seedling emergence and growth of selected non-target terrestrial plants (Tier 1). ABC Laboratory Inc. Laboratory Study No. 46887. Study report date: 18-October-2001. BASF Registration Document No. 2001/5002405. 51 pages. DACO 9.8.4.

1087934	Effects of BAS 500 00 F on vegetative vigor of selected non-target terrestrial plants (Tier 1). ABC Laboratory Inc. Laboratory Study No. 46888. Study report date: 18-October-2001. BASF Registration Document No. 2001/5002406. 49 pages. DACO 9.8.4.
1359262	Acute toxicity of Reg No. 340266 (metabolite of BAS 500F) to <i>Daphnia magna</i> Straus in a 48 hour static test. BASF Aktiengesellschaft BASF Agricultural Center Limburgerhof. BASF Study Code 172480. Study report date: 21-December-2006. BASF Registration Document No. 2006/1038907. 20 pages. DACO 9.3.2.
1359263	Effect of BF 500-3 (Reg. No. 340266, metabolite of BAS 500F) on the growth of the green alga <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> . BASF Aktiengesellschaft BASF Agricultural Center Limburgerhof. BASF Study Code 172483. Study report date: 22-December-2006. BASF Registration Document No. 2006/1038445. 31 pages. DACO 9.8.2.
1370731	Reg. No. 340266 (metabolite BF 500-3 of BAS 500F): acute toxicity study on the rainbow trout ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) in a static system over 96 hours. Experimental Toxicology and Ecology BASF Aktiengesellschaft. Laboratory Project No. 12F0681/065050. 06-February-2007. BASF Registration Document No. 2007/1010836. 41 pages. DACO 9.5.2.1.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.